

FICHE MÉTIER



ÉDUCATEUR-RICE DE JEUNES ENFANTS

LA PROFESSION

L'éducateur-riche de jeunes enfants exerce une fonction d'accueil des jeunes enfants et de leurs familles dans les différents établissements et services pouvant les recevoir. Ses fonctions se situent à trois niveaux : éducation, prévention, coordination. Il/elle s'attache à favoriser le développement global et harmonieux des enfants en stimulant leurs potentialités intellectuelles, affectives, artistiques. En créant un environnement riche et motivant, il/elle contribue à leur éveil et à leur apprentissage à la vie sociale.

Le rôle de l'éducateur-riche de jeunes enfants est défini par :

- la prise en charge du jeune enfant dans sa globalité en lien avec sa famille. Cela entraîne, un travail en équipe, l'élaboration, la mise en œuvre, l'évaluation des projets éducatifs et sociaux et la contribution au projet d'établissement et de service.

- un positionnement particulier dans le champ du travail social : spécialiste de la petite enfance, il a pour mission d'adapter ses interventions aux différentes populations, de lutter contre les risques d'exclusion, de prévenir les inadaptations socio-médico-psychologiques. Il/elle crée un environnement permettant la construction de liens sociaux et un accompagnement de la fonction parentale. Pour accomplir ses missions, il/elle est amené(e) à développer des partenariats avec les professionnels du champ sanitaire, social et de l'éducation nationale.

- une fonction d'expertise éducative et sociale de la Petite Enfance, acteur des politiques sociales territoriales.

Les domaines et les secteurs d'intervention sont extrêmement diversifiés. Les éducateurs de jeunes enfants peuvent être employés par des collectivités locales, des associations, entreprises, établissements publics, les trois fonctions publiques (Etat, Hospitalière, Territoriale), services de la protection de l'enfance, de l'aide sociale à l'enfance, crèches, relais assistants maternels, instituts médico-éducatifs, services d'éducation spéciale et de soins à domicile...

LES TEXTES DE RÉFÉRENCE

- Décret n° 2018-734 du 22 août 2018 relatif aux formations et diplômes du travail social
- Arrêté du 22 août 2018 relatif au socle commun de compétences et de connaissances des formations du travail social de niveau II
- Arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants et ses annexes définissant les référentiels (professionnel, certification, formation)
- Arrêté du 10 mars 2020 définissant les blocs de compétences de certains diplômes du travail social et portant modification de l'arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'Etat d'EJE

LES CONDITIONS D'ADMISSION EN FORMATION

Peuvent être admis en formation les candidats remplissant au moins une des conditions suivantes :

- 1) être titulaire du baccalauréat
- 2) être titulaire d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins de niveau 4
- 3) bénéficier d'une validation de leurs études, de leurs expériences professionnelles ou de leurs acquis personnels, en application de l'article L.613-5 du code de l'éducation.

L'admission dans la formation est prononcée par le directeur d'établissement après avis de la commission d'admission, qui prend en compte les éléments figurant dans le dossier de candidature complété par un entretien destiné à apprécier l'aptitude et la motivation du candidat dans l'exercice de la profession.

A noter que l'inscription dans une formation initiale est à présent précédée par une procédure nationale de préinscription au sein de l'outil Parcoursup.

A l'entrée en formation, les candidats font l'objet d'un positionnement des acquis de leur formation et de leur expérience professionnelle, à l'issue duquel ils peuvent bénéficier d'un allègement de formation dans la limite d'un tiers de la durée de la formation. Le programme de formation individualisé est établi par le directeur de l'établissement de formation, avec le candidat, après avis de la commission d'admission.

Les candidats titulaires des diplômes d'état de conseiller en économie sociale et familiale, éducateur de jeunes enfants, éducateur spécialisé ou éducateur technique spécialisé sont dispensés des formations et des épreuves de certifications correspondant aux domaines de compétences DC3 et DC4 (voir ci-dessous).

LES ÉTUDES

La formation se déroule sur six semestres, soit trois années scolaires. Elle comprend 1 500 heures de formation théorique et 2 100 heures de stage pratique (60 semaines), ces dernières devant s'effectuer au cours d'un référent professionnel titulaire du DE EJE (en totalité pour la première période de stage, au deux tiers pour les deuxième, troisième et quatrième périodes).

La formation comprend des enseignements théoriques, méthodologiques, appliqués et pratiques, un enseignement de langue vivante étrangère et un enseignement relatif aux pratiques informatiques et numériques.

Le référentiel de formation est constitué de quatre domaines de formation ou domaines de compétences :

- accueil et accompagnement du jeune enfant et de sa famille (DF1-DC1) ;
- action éducative en direction du jeune enfant (DF2-DC2) ;
- travail en équipe pluri professionnelle et communication professionnelle (DF3-DC3) ;
- dynamiques institutionnelles, interinstitutionnelles et partenariales (DF4-DC4).

Ces quatre domaines de formation sont traversés par l'unité de formation « initiation à la méthode de recherche ».

LE DIPLÔME

La formation est sanctionnée par le DEEJE (Diplôme d'Etat d'Educateur de Jeunes Enfants) délivré, depuis 2021, conjointement par le préfet de région et le recteur d'académie aux candidats ayant validé les 4 DC qui composent le diplôme. Il sanctionne un niveau correspondant à l'obtention de 180 crédits européens (ECTS) et est classé au niveau 6. Ce niveau lui confère le grade de licence, permettant la poursuite des études supérieures dans le cadre d'un master et au-delà.

DREETS Auvergne-Rhône-Alpes

Service des métiers paramédicaux et du travail social

53 boulevard Vivier Merle

69429 Lyon cedex 03

Site internet : www.auvergne-rhone-alpes.dreets.gouv.fr

Crédits photo : Istockphoto / mise à jour janvier 2022

Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités


PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES
*Liberté
Égalité
Fraternité*

LA VAE

Le Diplôme d'État d'Éducateur de Jeunes Enfants peut être obtenu par la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE). Les candidats souhaitant s'inscrire dans cette démarche doivent justifier de compétences acquises et d'expériences professionnelles en rapport direct avec le contenu du diplôme. Aucune condition d'âge ou de niveau d'études n'est requise.

Le rapport direct avec le diplôme est établi lorsque le candidat justifie avoir exercé au moins 2 activités relevant de l'une des fonctions ou activités suivantes:

- établir une relation, élaborer et mettre en œuvre le projet éducatif en direction du jeune enfant / en coopération avec les parents ;
- concevoir et conduire l'action éducative au sein d'une équipe pluri-professionnelle.

Le décret n° 2017-1135 du 04 juillet 2017 relatif à la mise en œuvre de validation des acquis de l'expérience a introduit de nouvelles modalités de recevabilité. Le candidat doit justifier d'au moins une année d'activités en équivalent temps plein, soit **1 607 heures**. Les demandes de dossier et leur recevabilité sont instruites par l'ASP (Agence de Services et de Paiement) - <http://vac.asp-public.fr>.

Les critères de recevabilité ont été élargis en 2021 pour intégrer les activités d'assistantes maternelles travaillant selon un mode collectif en crèches familiales ou maisons d'assistantes maternelles, d'enseignement en école maternelle ou en école Montessori.

LES LIEUX DE FORMATION

Les écoles de formation dispensant la formation d'éducateur de jeunes enfants dans la région Auvergne-Rhône-Alpes sont les suivantes :

Ain	Ecole Nationale des Solidarités, de l'Encadrement et de l'Intervention Sociale (ENSEIS) Site de Bourg-En-Bresse	48 rue du Peloux 01000 BOURG-EN-BRESSE E-mail : bourg@enseis.fr Site internet : www.ireis.org/ireis-dans-lain/	04 37 62 14 90
Drôme	Ocellia Espace Valence	103 avenue Maurice Faure 26000 VALENCE E-mail : contactvalence@ocellia.fr Site internet : www.ocellia.fr et http://www.essse.fr	04 75 86 30 55
Isère	Ocellia Espace Grenoble Echiroles	3 avenue Victor Hugo - 38130 ECHIROLLES E-mail : contactgrenoble@ocellia.fr Site internet : www.ocellia.fr et https://ifts-asso.com	04 76 09 02 08
Puy-de-Dôme	Institut du Travail Social de la Région Auvergne (ITSRA)	62 avenue Marx Dormoy 63000 Clermont-Ferrand E-mail : contacts@itsra.net Site internet : www.itsra.net	04 73 17 01 06
Rhône	Ocellia Espace Lyon	Immeuble « Le Sémaphore » 20 rue de la Claire CP 320 - 69337 LYON Cedex 09 E-mail : contactlyon@ocellia.fr Site internet : www.ocellia.fr et http://www.essse.fr	04 78 83 40 88
Haute-Savoie	Ecole Nationale des Solidarités, de l'Encadrement et de l'Intervention Sociale (ENSEIS) Site d'Annecy	1 Bis Boulevard du Fier - BP 50082 - 74002 ANNECY CEDEX E-mail : annecy@enseis.fr Site internet : www.ireis.org/ireis-en-haute-savoie	04 50 46 57 01